

COVID-19: Soutien aux entreprises canadiennes

Nous savons que l'épidémie de COVID-19 représente une période difficile pour vous et votre entreprise. BDC est prête à soutenir les entrepreneurs comme vous en attendant que la situation se stabilise. Cette compilation des mesures de soutien aux entreprises des gouvernements fédéral et provinciaux met l'accent sur:

- ① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités
- ② Éviter ou réduire au minimum les impacts des mises à pied
- ③ Mesures provinciales/territoriales
- ④ Ressources et renseignements supplémentaires

Ces renseignements sont à jour en date du 8 avril 2020. Les programmes et services décrits dans le présent document peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Pour obtenir les renseignements les plus à jour sur ces mesures de soutien, veuillez consulter régulièrement les liens en référence ainsi que les autres ressources Web à la fin du présent document.

① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités

Programme	Description	Entreprises visées	Où présenter une demande/ obtenir des renseignements à jour
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	Offre jusqu'à 25 G\$ de dollars aux institutions financières admissibles pour qu'elles puissent accorder des prêts sans intérêt aux petites entreprises jusqu'à concurrence de 40 k\$. Ces prêts, garantis et financés par le gouvernement du Canada, permettront aux petites entreprises d'avoir accès au capital dont elles ont besoin pour couvrir leurs frais d'exploitation à un taux d'intérêt de 0 %. Si le prêt est entièrement remboursé d'ici le 31 déc. 2022, le quart du prêt sera exonéré.	Les petites entreprises et les organismes sans but lucratif dont la masse salariale de 2019 se situe entre 50 k \$ et 1 M \$. D'autres détails sur l'admissibilité seront annoncés sous peu.	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html
Programme de cofinancement de BDC	BDC s'associe à des institutions financières pour accorder conjointement des prêts à terme aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de flux de trésorerie opérationnels. Les entreprises admissibles peuvent obtenir des crédits supplémentaires pouvant atteindre 6,25 M\$, répartis comme suit : 80 % du montant du prêt serait fourni par BDC et 20 %, par l'institution financière.	Toutes les petites et moyennes entreprises légalement constituées	https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx
Prêt de fonds de roulement de BDC	Prêts de fonds de roulement pouvant atteindre 2 M\$ assortis de modalités de remboursement souples, comme des reports des remboursements du capital pour les entreprises admissibles et des taux réduits sur les nouveaux prêts admissibles.	Entreprises de différentes tailles	https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-commerciaux/financement-fonds-de-roulement/pages/prets-fonds-de-roulement.aspx
Financement agricole Canada (FAC) a augmenté le crédit disponible pour les secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'aquaculture	Une capacité de prêt supplémentaire de 5 G\$ qui offre plus de souplesse aux agriculteurs et aux producteurs d'aliments qui éprouvent des problèmes de flux de trésorerie et aux transformateurs qui sont touchés par une diminution des ventes. FAC a également mis en place un report des remboursements du capital et des intérêts pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les prêts existants ou un report des remboursements de capital pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.	Producteurs d'aliments, agroentrepreneurs et transformateurs de produits alimentaires	https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19/program-details.html
Report d'impôt sur le revenu	L'Agence du revenu du Canada a reporté le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu dû à compter du 18 mars et avant sept. 2020 jusqu'au 31 août 2020. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'ajoutera à ces montants pendant cette période. La date limite de déclaration pour l'année d'imposition 2019 a également été reportée au 1 ^{er} juin 2020.	Entreprises de toute taille	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html
Report des remises de la TVH/TPS et des droits de douane	L'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada permettent aux entreprises de reporter au 30 juin 2020 toutes les remises de la TVH/TPS ainsi que les droits de douane exigibles sur leurs importations.	Entreprises de toute taille	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html

② Éviter ou réduire au minimum les impacts des mises à pied

Programme	Description	Entreprises visées	Où présenter une demande/ obtenir des renseignements à jour
Subvention salariale d'urgence du Canada	Les entreprises admissibles peuvent recevoir une subvention salariale pouvant atteindre 75 % pour une période allant jusqu'à trois mois, rétroactivement à compter du 15 mars 2020. Également, les employeurs admissibles à la Subvention aient droit au plein remboursement de certaines cotisations versées par l'employeur au titre de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec et du Régime québécois d'assurance parentale pour les employés mis à pied temporairement dans une période où l'employeur est admissible à la Subvention.	Les entreprises qui ont constaté une diminution de leurs revenus de 15 % au mois de mars et de 30 % aux mois d'avril et de mai en raison de la pandémie de COVID-19	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html
Subvention salariale temporaire de 10 %	Les petites entreprises qui ne sont pas admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada peuvent recevoir la Subvention salariale temporaire de 10 %, qui subventionne les salaires des employés jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et jusqu'à 25 k\$ par employeur.	Les sociétés privées sous contrôle canadien ayant moins de 15 M\$ de capital imposable	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html
Programme de Travail partagé	Le programme offre des prestations d'assurance-emploi (AE) pour compenser le salaire (selon une formule d'AE) des employés admissibles qui acceptent de réduire leurs heures de travail normales et de partager les tâches à accomplir pendant que leur employeur se rétablit. Dans le cadre des mesures du gouvernement du Canada pour faire face à la COVID-19, la durée maximale d'un accord de Travail partagé a été doublée, passant de 38 à 76 semaines, et le délai de traitement est passé de 30 à 10 jours.	Les entreprises qui ont diminué leurs opérations, mais qui n'ont pas entièrement fermé leurs portes	https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html
Prestation canadienne d'urgence	Offre 2 000 \$ par mois pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois aux personnes qui ont perdu la totalité de leur revenu en raison de la COVID-19. Les employés mis à pied provisoirement peuvent aussi recevoir la prestation.	Les personnes qui ont perdu leur revenu d'emploi à cause de la COVID-19	https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html

③ Mesures provinciales/territoriales

Province	Program	Description	Target Companies	Where to Apply / Get Up to Date Information
Québec	Allègement: Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels	Les travailleurs essentiels qui gagnent un salaire brut de 550 \$ ou moins par semaine peuvent demander un avantage imposable de 400 \$ par mois pour combler la différence entre la Prestation canadienne d'urgence et leur salaire.	Travailleurs essentiels	https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331/2020-04-03/
	Accès au capital: Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)	On offre des prêts ou des garanties allant jusqu'à 50k\$, administrés par les MRC ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI).	Toutes les entreprises pouvant démontrer l'effet de la COVID-19 sur leurs activités	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/
	Accès au capital: PACTE d'Investissement Québec	On offre des garanties de prêts ou des prêts de fonds de roulement d'au moins 50k\$.	Toutes les entreprises, à quelques exceptions près	https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html
	Report: Impôt	Les entreprises peuvent reporter au 1 ^{er} sept. le paiement de tout solde d'impôt dû à Revenu Québec.	Entreprises de toute taille	https://www.revenuquebec.ca/fr/maladie-a-coronavirus-2019-covid-19/mesures-dassouplissement-pour-les-citoyens-et-les-entreprises/
Alberta	Report: Impôt et autres paiements	La date limite des paiements de soldes d'impôt sur le revenu des sociétés et des paiements échelonnés exigibles entre le 18 mars et le 31 août 2020 est reportée au 31 août 2020. De plus, les primes de la Commission des accidents du travail ont été reportées au début de 2021, les impôts fonciers pour l'éducation ont été reportés de six mois et les petites entreprises peuvent reporter leurs paiements d'électricité et de gaz naturel de 90 jours.	Entreprises de toute taille	https://www.alberta.ca/corporate-income-tax.aspx
Colombie-Britannique	Report: Impôt	La date limite de la déclaration et des paiements de l'impôt-santé des employeurs, des taxes de vente, des taxes municipales et régionales, de la taxe sur l'essence et de la taxe sur le carbone est repoussée jusqu'au 30 sept. 2020. De plus, la taxe scolaire a été réduite de moitié, et la taxe provinciale sur le carbone et la taxe sur les boissons gazeuses sucrées demeureront inchangées jusqu'à nouvel ordre.	Entreprises de toute taille	https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/notice-2020-002-covid-19-sales-tax-changes.pdf

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Program	Description	Target Companies	Where to Apply / Get Up to Date Information
Île-du-Prince-Édouard	Accès au capital: Financement de fonds de roulement d'urgence	Prêt aux petites entreprises pouvant atteindre 100 k\$ à un taux d'intérêt fixe de 4%, avec un report des paiements du capital et des intérêts pour une période de 12 mois.	Entreprises de toute taille, sauf celles en démarrage	https://www.princeedwardisland.ca/en/service/emergency-working-capital-financing
Manitoba	Report: Impôt	Les petites et moyennes entreprises qui produisent leurs déclarations sur une base mensuelle et dont le montant à remettre n'excède pas 10 k\$ par mois auront jusqu'au 22 juin 2020 pour produire leurs déclarations qui seraient normalement dues en avril et en mai ainsi que pour remettre la TVD s'y rattachant.	Petites et moyennes entreprises	https://www.gov.mb.ca/finance/taxation/pubs/bulletins/noticerst2003.pdf
Nouveau-Brunswick	Accès au capital: Prêts de fonds de roulement	Opportunités Nouveau-Brunswick accordera des prêts de fonds de roulement allant jusqu'à 100 k\$ aux petites entreprises. Des prêts plus importants seront offerts sur demande.	Petites entreprises	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html
	Report: Paiements de l'impôt et des prêts	Même si la date limite du paiement de l'impôt foncier des entreprises demeure le 31 mai, les pénalités pour retard seront examinées et éventuellement annulées au cas par cas. Les remboursements des prêts et des intérêts sur les prêts du gouvernement du Nouveau-Brunswick peuvent également être reportés au cas par cas.	Entreprises de toute taille	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html
Nouvelle-Écosse	Allègement: Subvention d'urgence aux petites entreprises	Les petites entreprises admissibles recevront une subvention d'une valeur de 15% de leurs recettes de ventes d'avril 2019 ou de février 2020, jusqu'à un maximum de 5 k\$.	Petites entreprises	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/
	Accès au capital: Programme de garanties de prêts aux petites entreprises	On améliorera le programme de garanties de prêts aux petites entreprises, offert par les coopératives de crédit de la Nouvelle-Écosse, pour faciliter l'accès au crédit aux entreprises, jusqu'à 500 k\$. Le gouvernement offrira une garantie sur la première tranche de 100 k\$ pour les entreprises qui ne sont pas admissibles à un prêt. Les paiements du capital et des intérêts dans le cadre de ce programme seront également reportés au 30 juin.	Petites entreprises	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/
	Report: Prêts et frais	Le gouvernement reportera les paiements de tous les prêts du gouvernement et des droits de renouvellement des petites entreprises jusqu'au 30 juin.	Petites entreprises	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Program	Description	Target Companies	Where to Apply / Get Up to Date Information
Nunavut	Allègement: Programme de soutien aux petites entreprises	Les entreprises admissibles peuvent présenter une demande allant jusqu'à 5 k\$ sous forme de contribution non remboursable.	Travailleurs autonomes résidents du Nunavut et les entreprises détenues majoritairement par des résidents du Nunavut	https://www.gov.nt.ca/sites/flagship/files/documents/backgrounder.pdf
Ontario	Allègement: Exonération des tarifs d'électricité et de l'impôt-santé des employeurs (ISE)	Pour les clients résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises, l'Ontario fixe le tarif d'électricité le plus bas selon l'heure de consommation, et ce, 24h / 24h pendant 45 jours. Augmentation temporaire de l'exonération de l'ISE pour 2020 de 490k\$ à 1M\$. Plus de 90 % des employeurs du secteur privé ne devraient pas payer l'ISE en 2020.	Entreprises de toute taille	https://news.ontario.ca/opo/fr/2020/03/ontario-aide-les-familles-les-petites-entreprises-et-les-exploitations-agricoles-a-gerer-les-couts.html https://budget.ontario.ca/fr/2020/marchupdate/action-plan.html#section-3
	Report: Impôt et primes	Du 1 ^{er} avril au 31 août, la province n'imposera aucune pénalité ni aucun intérêt sur les déclarations soumises en retard ou sur les paiements d'impôt incomplets ou en retard dans le cas de certaines taxes administrées par la province. Tous les employeurs couverts par la WSIB pourront reporter le paiement des primes pendant six mois.	Entreprises de toute taille	https://budget.ontario.ca/fr/2020/marchupdate/relief-measures.html https://news.ontario.ca/mol/fr/2020/03/ontario-favorise-lapport-dune-aide-financiere-aux-entreprises-1.html
Saskatchewan	Report : Impôt	Les entreprises de la Saskatchewan qui ne sont pas en mesure de verser leur TVP en raison de problèmes de flux de trésorerie bénéficieront d'une exonération des pénalités et des frais d'intérêts pendant trois mois.	Entreprises de toute taille	https://www.princeedwardisland.ca/en/service/emergency-working-capital-financing
Territoires du Nord-Ouest	Accès au capital: Soutien aux entreprises ténoises durant la pandémie de COVID-19 — SID des TNO	Des prêts d'un montant maximal de 25k\$ (ou plus, si les besoins sont clairement établis), assortis d'un taux d'intérêt de 1,75 %, sont offerts. Les prêts seront amortis sur une période maximale de cinq ans, avec possibilité de report de paiement de trois mois, sur demande. Le report des remboursements du capital sur les prêts existants peut être reporté jusqu'à trois mois.	Entreprises de toute taille	https://www.bdic.ca/fr/
	Report: Impôt	Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest supprimera les frais d'intérêts sur toutes les déclarations de revenus soumises en retard entre le 15 mars et le 30 juin 2020.	Entreprises de toute taille	https://www.gov.nt.ca/sites/flagship/files/documents/backgrounder_fr.pdf
Yukon	Report : Frais et primes	Le gouvernement du Yukon annulera, remboursera ou reportera la collecte des taxes, comme la taxe d'atterrissage. Le versement des cotisations à la CSST est reporté, et les pénalités et les intérêts qui y sont associés seront annulés. Toutes les cotisations versées par anticipation seront remboursées.	Entreprises de toute taille	https://yukon.ca/fr/news/covid-19-des-mesures-economiques-pour-soutenir-les-entreprises-et-les-travailleurs

Ressources et renseignements supplémentaires

National	Portail du gouvernement du Canada sur la COVID-19	https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html
	Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html
	Chambre de commerce du Canada – Réseau de résilience des entreprises canadiennes	https://www.reseauderesiliencedesentreprisescanadiennes.ca/
Provincial / Territorial	Québec	https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
	Alberta	https://www.alberta.ca/covid-19-support-for-employers.aspx
	Colombie-Britannique	https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support/fr
	Île-du-Prince-Édouard	https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-pour-les-entreprises
	Manitoba	https://manitoba.ca/covid19/infomanitobans/workplaces.fr.html
	Nouveau-Brunswick	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html
	Nouvelle-Écosse	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/
	Nunavut	https://gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus
	Ontario	https://covid-19.ontario.ca/fr/index.fr.html
	Saskatchewan	https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers/support-for-businesses
	Terre-Neuve-et-Labrador	https://www.gov.nl.ca/covid-19/resources-2/
	Territoires du Nord-Ouest	https://www.iti.gov.nt.ca/fr/information-sur-la-covid-19
Yukon	https://yukon.ca/fr/your-government/find-out-what-government-doing/support-yukon-businesses	